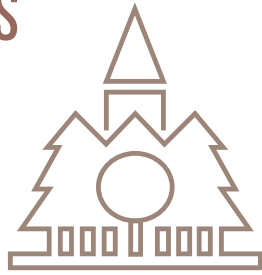




100
CONSTRUCTIONS
PUBLIQUES
EN BOIS
LOCAL



Communes forestières

Projet résineux



© Bois des Alpes



Ville Mens
Nbre d'hab. 1462
Département 38 – Isère
Région Rhône-Alpes
Territoire Territoire du Trièves

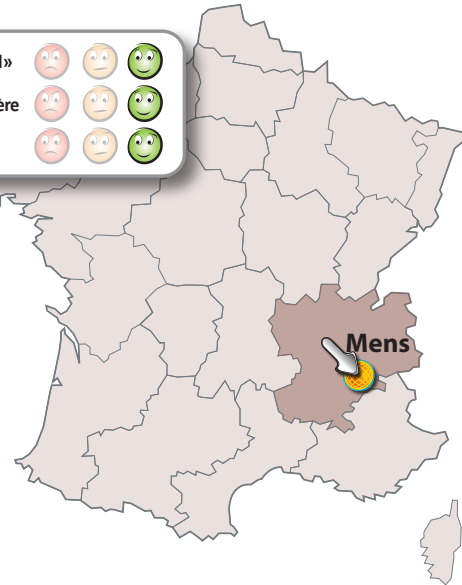
Ingénierie spécifique « bois local »



Optimisation de la matière première



Garantie circuit court



Typologie Construction de la Maison du Conseil Général - Territoire Trièves
Consommation énergétique 40 kWhEP/m²SHON/an (labellisation Minergie Standard)
Année de construction 2012-2013
Mise en service 2013
SHON 1070 m² SHON
Coût de la construction 2000 K€ HT
Coût du lot bois 370 000 € HT
Volume de sciages 88m³
Essence(s) utilisée(s) Sapin, Epicéa, Mélèze

Maître d'ouvrage Conseil Général de l'Isère
Architecte Charon Rampillon & Organisation Nouvelle
56 boulevard Gambetta / 38000 GRENOBLE
Tél : 04 76 56 24 04 / Mail : info@charon-rampillon.com

Bureau d'études bois Betrec I.G
24 bis, boulevard de la Chantourne
38706 LA TRONCHE Cedex
Tél : 04 76 42 17 27 / Mail : betrec@betrecig.fr

Scieur Eurolamellé
ZI des Pérouses - BP 94 / 74152 RUMILLY
Tél : 04 50 64 62 16 / Mail : rlg@eurolamelle.fr

Scierie Savoyarde
La Graville - 73170 YENNE
Tél : 04 79 36 71 67 / Mail : scierie.blanc@wanadoo.fr

Constructeur bois Manca Charpente
101 ch. des Gonnardières - 38560 CHAMP/DRAC
Tél : 04 76 68 85 45 / Mail : manca.charpente@wanadoo.fr

Appui à la certification Association Bois des Alpes
256, rue de la République
73000 CHAMBERY / Tél. : 04 79 96 14 67
Mail : info@boisdesalpes.net

LOCALISATION

DONNÉES GÉNÉRALES

RÉALISATION

L'exigence de haute qualité environnementale en particulier sur la performance énergétique a été une demande forte de la part du Conseil Général de l'Isère, et ce dès la programmation. En parallèle, le Conseil Général de l'Isère a souhaité à travers la construction de cette maison du territoire, valoriser une nouvelle fois sa politique volontariste en direction de la filière bois. C'est dans cet objectif qu'a été conçu ce bâtiment à deux niveaux qui accueille des bureaux de service et d'accueil du public.

Le niveau bas, encastré dans le terrain, est conçu, compte-tenu des sujétions d'adaptation au sol, en béton armé revêtu de pierre en gabions. Le volume de l'étage (les planchers bas et hauts R+1, la structure de l'étage et la charpente) est conçu, quant à lui, en ossature légère en bois avec un habillage en Mélèze. Dans un objectif de meilleure reprise des charges et d'optimisation des bois mis en œuvre le lamellé collé a été privilégié. L'ensemble de la structure bois est réalisée en bois d'origine alpine, représentant un volume de 88 m3 de bois transformé.



La volonté du Conseil Général de l'Isère à mettre en œuvre du bois d'œuvre issu d'une filière courte, s'est traduite par l'insertion de la certification Bois des Alpes dans les marchés. Ceci dans le but d'obtenir du bois local de qualité. Ainsi dans le marché de lot bois, le maître d'ouvrage a exigé que le bâtiment soit construit en matériau répondant à une démarche garantissant la qualité du produit et un service exemplaire en termes de développement durable de type certification bois des Alpes ou équivalent.



Le fort engagement du Conseil Général de l'Isère pour la mise en œuvre de bois certifié Bois des Alpes a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs dans cette démarche. Cette sensibilisation des entreprises à cette problématique les a amenés à s'impliquer dans de nouveaux projets en bois certifié.

Maison du Conseil Général de l'Isère - Territoire Trièves
 Lotissement Passiflore
 Lieu dit Les Levas
 38710 Mens
 Tél. : 04 80 34 85 00
 Mail : cg38@cg38.fr

Certification Bois des Alpes



« Le réseau de bâtiments-pilotes en bois des Alpes réunit l'ensemble des premiers bâtiments réalisés avec du bois certifié Bois des Alpes afin de capitaliser leurs expériences et les valoriser. Le but est d'apporter une boîte à outils, à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, pour la construction en bois des Alpes avec un enjeu fort de dynamisation de la place du bois alpin dans les constructions.

La certification Bois des Alpes est une certification de produit et de service qui garantit

- l'origine du bois assurée à 100% par un système de traçabilité ;
- une gestion durable de la forêt de provenance des produits (gestion de type PEFC ou équivalent) ;
- l'amélioration de l'empreinte carbone ;
- la caractérisation du bois et conformité aux normes en vigueur notamment en terme de séchage répondant au DTU, de marquage CE, de caractérisation structurelle ;
- Produits commercialisés / élaborés par un regroupement d'acteurs fonctionnant « en grappe ».

www.boisdesalpes.net

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

RhôneAlpes



Fédération Nationale des communes forestières
 T +33 (0)1 45 67 47 98 - T +33 (0)4 79 33 49 52
 13, rue du Général Bertrand 75007 PARIS - France

www.fncofor.fr

Communes forestières de Rhône-Alpes
 T +33 (0)4 79 60 49 05
rhonealpes@communesforestieres.org
 Communes forestières de l'Isère
 T +33 (0)4 76 17 22 65
isere@communesforestieres.org